

20 SEPTEMBRE 2025



CÉRÉMONIE DE PASSATION DU DRAPEAU DES VILLES MÉDAILLÉES DE LA RÉSISTANCE

PRÉSENTATION DE LA CÉRÉMONIE

La médaille de la Résistance française

La réflexion du général de Gaulle sur l'opportunité de donner le jour à une nouvelle décoration le conduit, le 19 juillet 1942, à créer une commission pour « reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'étranger, auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940. »

Le général de Gaulle en instituant, par ordonnance du 9 février 1943, la médaille de la Résistance française a souhaité distinguer des personnes mais aussi des collectivités et des personnes morales.

Dix-sept communes dont Thônes et la Nouvelle-Calédonie ont été décorées de la médaille de la Résistance française. Territoire, villes ou simples villages, tous ont pris une part importante à la Résistance et la plupart ont été marqués profondément par le combat mené contre l'occupant.

Avec cette décoration Charles de Gaulle a voulu inscrire dans l'Histoire la spécificité du combat résistant. Cette médaille en bronze, porte à l'envers un bouclier frappé de la croix de Lorraine avec en exergue : 18 juin 1940 et au revers : PATRIA NON IMMÉMOR (La patrie n'oublie pas). Les couleurs du ruban rouge et noir symbolisent le deuil et le sang versé pour la liberté.

THÔNES : Ville médaillée de la Résistance (décret du 15 octobre 1945)

Haut lieu de la Résistance dès 1942, Thônes est située au sud du plateau des Glières. La commune est l'objet de nombreuses incursions ennemies.

Après l'invasion de la zone Sud en novembre 1942, des membres de l'armée d'armistice dissoute passent à la clandestinité. A Thônes, ils rejoignent les résistants locaux. Pourchassés par les Italiens et les forces de Vichy, ils se replient dans la montagne.

Lorsque l'état de siège est proclamé en Haute-Savoie, les résistants rejoignent le plateau des Glières. Thônes est attaquée par la milice en février 1944 et les Glières le mois suivant par les Allemands.

En mars 1944, Thônes devient le PC de la 157^e division alpine de la Wehrmacht pendant l'opération Korporal contre les Glières. Elle voit s'installer dans ses murs la Gestapo, au Villaret, où neuf jeunes sont fusillés.

Quelques semaines plus tard, les 3 et 4 Aout 1944 : face au courage des actes de résistance de notre population et en représailles des parachutages d'armes du 1er août 1944 au plateau des Glières, plusieurs avions Allemands survolaient le centre de notre cité pour lâcher des bombes.

Ces attaques n'ont pas duré longtemps mais elles ont profondément endommagé des édifices et bâtiments du centre-ville. Mais surtout, on dénombra alors près de 23 blessés et 12 habitants perdirent la vie.

C'est sur son territoire communal que, grâce au courage de son maire, les morts des Glières sont enterrés dans le cimetière de Morette devenu Nécropole Nationale. Les 105 tombes qui s'érigent à l'entrée de notre territoire, sont les témoins intemporels de ces temps d'oppression où la force et le courage des combattants tombés sur notre terre se sont illustrés.

Chaque passage devant elles, chaque arrivée dans nos vallées, nous rappellent que la voie vers la Libération s'est ouverte ici, et que c'est là et partout ailleurs, maintenant et pour les temps à venir que résister doit continuer de se conjuguer au présent !

Aujourd'hui devenu Nécropole nationale, haut lieu mémorial de la Résistance, ancrons en nous la devise inscrite en gros caractères à l'entrée de ce lieu et n'oublions pas l'engagement de tous ces résistants pour l'honneur de notre pays, pour notre LIBERTÉ : VIVRE LIBRE ou MOURIR.

Le 2 décembre 1945, le général Doyen, gouverneur de Lyon, épingle sur un coussin brodé aux armes de la Ville de Thônes, que lui présente le maire sur le parvis de la Mairie, la Médaille de la Résistance française décernée par décret du 15 octobre 1945.

Pour mémoire, le 11 novembre 1948, la ville de Thônes a été citée à l'ordre du corps d'armée avec attribution de la croix de Guerre 1939-1945 avec étoile de vermeil, par le secrétaire d'État aux Forces Armées, Max Lejeune, qui s'exprima ainsi « Thônes : centre de Résistance de la région, chef-lieu héroïque, ville martyre dont le nom restera lié à l'épopée des Glières. »

L'ASSOCIATION des COMMUNES MÉDAILLÉES (AN2CMRF)



Le 12 juin 1986 à la chancellerie de l'ordre de la Libération, les 17 maires ont signé une déclaration solennelle par laquelle ils s'engagent à assurer la pérennité du message de la Résistance française incarnée par le général de Gaulle.

Créée en 2013, l'association nationale des communes médaillées de la Résistance française (ANCMRF) réunit les 18 collectivités territoriales médaillées de la Résistance française.

L'ANCMRF a repris, à sa création en 2013, les objectifs du comité national qui étaient de faire vivre et de transmettre la mémoire de la Résistance française.

A ce titre, et en lien étroit avec l'Ordre de la Libération, elle est présente dans toutes les manifestations mémorielles.

Partageant avec l'Ordre de la Libération les valeurs et l'attachement à la liberté et à la Nation,

l'association nationale des communes médaillées de la Résistance française est un acteur de la pérennisation de la mémoire de la médaille de la Résistance au niveau local.

Lors de l'assemblée générale du 22/11/2023 l'association s'est élargie et est devenue « Association Nationale des Communes et des Collectivités Médaillées de la Résistance Française » (AN2CMRF). Les dix-huit collectivités territoriales sont maintenant soutenues par le lycée Lalande de Bourg-en-Bresse et l'Université de Strasbourg.

Buts de l'association

Cette association a pour but de faire vivre et transmettre la mémoire de la Résistance Française, soit :

- Maintenir les liens d'amitié et de cohésion entre les membres du collège des fondateurs,
- Être administrateur du Conseil de l'Ordre de la Libération en la personne du Président de l'AN2CMRF ou de son représentant,
- Participer à donner à la jeunesse de France l'engagement des MRF comme source d'inspiration,
- Etablir des liens avec les associations et collectivités porteuses de la mémoire de la MRF,
- Organiser chaque année la cérémonie de passation et la garde annuelle du drapeau de l'Association entre les membres du collège des fondateurs en suivant l'ordre alphabétique,
- Participer chaque année, en lien avec les autorités officielles dont l'Ordre de la Libération, aux différentes cérémonies commémoratives nationales (9 février, 8 mai, 27 mai, 18 juin et 9 novembre notamment) et locales qui à travers le territoire ont constitué les douloureuses et glorieuses étapes de la Libération de la France,
- Veiller à la sauvegarde de l'héritage du matériel culturel et moral de la Résistance Française, notamment des monuments, des musées et des œuvres culturelles représentatives de la Résistance et de son esprit authentique,
- Etablir et entretenir des relations avec les villes Compagnons de la Libération.

Toujours présente aux côtés de l'Ordre de la Libération lors des cérémonies nationales inscrites au calendrier commémoratif, elle participe également aux cérémonies organisées par les autres collectivités médaillées comme par exemple devant la Nécropole nationale des Glières située sur le territoire de la commune de THÔNES.

Œuvrant notamment lors de la journée nationale de la Résistance (27 mai), elle rassemble un large public (monde combattant, élus locaux) et s'adresse à la jeunesse.

Collège des membres fondateurs :

Les 17 communes suivantes

BETHINCOURT (Meuse), **BREST** (Finistère), **CAEN** (Calvados), **CANIAC-DU-CAUSSE** (Lot), **LA CHAPELLE EN VERCORS** (Drôme), **LYON** (Rhône), **MARSOULAS** (Haute-Garonne), **MEXIMIEUX** (Ain), **MONTCEAU-LES-MINES** (Saône-et-Loire), **NANTUA** (Ain), **OYONNAX** (Ain), **PLOUGASNOU** (Finistère), **SAINTE-NIZIER DU MOUCHEROTTE** (Isère), **ILE DE SEIN** (Finistère), **TAVAU** (Aisne), **TERROU** (Lot), **THONES** (Haute-Savoie),

Et le **TERRITOIRE DE LA NOUVELLE CALEDONIE** représenté par la commune de NOUMEA.

Le siège social de l'association est fixé à l'Ordre de la Libération :

Hôtel des Invalides

51B boulevard de Latour-Maubourg - 75700 Paris SP 07

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES MEDAILLEES DE LA RESISTANCE FRANCAISE



© Musée de l'Ordre de la Libération

LA CÉRÉMONIE de ce 20 SEPTEMBRE 2025 à THÔNES

Aujourd'hui, chacune des communes médaillées de la Résistance se relaye annuellement pour présider l'association et ainsi porter le drapeau de l'association.

Les communes ont pour mission de perpétuer la flamme de la Résistance, symbolisée par le drapeau transmis de ville en ville.

C'est ainsi que chaque année en septembre, est organisée une grande manifestation dans l'une des 18 collectivités à tour de rôle par ordre alphabétique, afin de pérenniser ce message.

Cette cérémonie qui réunit toutes les communes médaillées, donne lieu à une manifestation populaire empreinte d'une grande ferveur.

La ville de Thônes a cet honneur en 2025 et recevra le drapeau de la ville de TERROU (Lot) avant de le transmettre l'année suivante à la commune de BETHINCOURT (Meuse).

